

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 02004

Numéro SIREN : 477 611 685

Nom ou dénomination : 13 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2021 sous le numéro de dépôt 18828

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			
SIRET	47761168500033		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/2020

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
--------------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Production de films	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
---------------------------	---------------------	---	--------------------------

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	57 045
	Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies Jeunes entreprises innovantes

Entreprise nouvelle, art.44 septies Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)

1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre :

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée : N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe : N°

G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE

Dans ce cas, nom du logiciel utilisé XOTIS

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr

Noms et adresses :

Du professionnel de l'expertise comptable : SARL CABINET ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tel. 0491250130

Du conseil :

Du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :

CGA/OMGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Identité du déclarant :
		Date: 20052021 Lieu: MARSEILLE
		Qualité et nom du signataire: M. Perez Joseph, Président
		Signature:

ECF Prestataire

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2021	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Adresse de l'entreprise : **1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE**

SIRET : **47761168500033**

Exercice ouvert le : **01012020**

et clos le : **31122020**

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	(a)	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	(b)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre : $(a) - 30\% \times (b)$ et $(a) - 3\,000\,000\text{ €}$)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) : $(c-1) - 75\% \times (c-1)$	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal en %	(d)	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	(e)	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $75\% \times (c-1)$	(f)	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	(g)	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	(h)	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier de l'année N-1)	(i)	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	⁽ⁱ⁾ Quater	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	(j)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $(c-1) - (f)$ ou $(g) + \frac{1}{2} \times (h)$	(k)	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice : $(i) + (i\ bis) - (j) + (k)$	(l)	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	(m)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	(n)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	(o)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	(p)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	(q)				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	(r)				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à $(c-1) - (f)$

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et SIREN) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
-------------	---	-------------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Adresse de l'entreprise : **1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE**

SIRET : **47761168500033**

Exercice ouvert le : **01012020**

et clos le : **31122020**

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
						7a	7b
Actif, bien ou service, famille de biens ou services ❶	Dénomination ❷	Date de premier exercice de l'option ❸	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent ❹	Résultat net de l'exercice ❺	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice ❻	imputé sur le déficit de l'exercice	imposé à 10 %
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total	

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfiques soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)	
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE			
N° SIRET du principal établissement	Code APE		
47761168500033	5911A		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	

B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $38\ 120 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

Désignation de l'entreprise		SAS 13 PRODUCTIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3		Néant *		<input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le		N-1		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
				Net		Net		
				3		4		
		Brut		Amortissements, provisions				
		1		2				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC				
	Frais de développement*	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 476	AG	3 222	2 254	4 036	
	Fonds commercial (1)	AH	210 280	AI		210 280	180 280	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	70 285 579	AK	68 647 317	1 638 262	2 493 467	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
ACTIF IMMOBILISÉ* IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	19 625	AS	19 170	454	2 319	
	Autres immobilisations corporelles	AT	120 171	AU	55 699	64 472	7 132	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	153 000	CV		153 000	153 000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	6 000	BE		6 000		
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	20 984	BI		20 984	14 500	
TOTAL (II)	BJ	70 821 114	BK	68 725 408	2 095 706	2 854 734		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	18 614	BU		18 614	13 129
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	159	BW		159		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	636 893	BY	3 059	633 835	536 502
		Autres créances (3)	BZ	744 394	CA		744 394	643 034
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	1 258 130	CG		1 258 130	277 768	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	23 896	CI		23 896	24 621	
	TOTAL (III)	CJ	2 682 086	CK	3 059	2 679 027	1 495 054	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Écarts de conversion actif* (VI)	CN	155			155	154		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	73 503 355	1A	68 728 467	4 774 888	4 349 943		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		30 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 000)	DA	600 000	600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	41 600	30 875	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	721 018	517 241	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	176 356	214 502	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK	1 205 754	1 580 631	
	TOTAL (I)	DL	2 744 728	2 943 250	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	6 000	8 655	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	6 000	8 655	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	618 736	139 655	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 514	514	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	117 569	194 479	
	Dettes fiscales et sociales	DY	346 186	181 304	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	45 704	9 882	
	Autres dettes	EA	493 795	416 428	
Compte régul.	EB	395 657	455 776		
TOTAL (IV)	EC	2 024 159	1 398 038		
Écarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 774 888	4 349 943		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 017 645	1 398 038		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	79	690		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS				Néant * <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	21 323	FE		FF	17 837	
		FG	2 960 308	FH		FI	3 151 003	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 981 631	FK		FL	3 168 840	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	2 020 852	
	Subventions d'exploitation					FO	1 283 408	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	247 130	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 775	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 728 006
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 511	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(408)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 650 639	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	34 750	
	Salaires et traitements*					FY	994 169	
	Charges sociales (10)					FZ	426 739	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	1 580 451
							GB	300 936
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 059
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	8 655
Autres charges (12)						GE	470 794	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 468 235	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	259 771	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 361	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	5 361	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 361)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	254 410	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB		16 683
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	856 466	625 467
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	856 466	642 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	3 364	587
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	11 059	90 428
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG	481 588	846 912
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	496 011	937 927
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	360 455	(295 778)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(244 134)	(255 870)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 858 258	7 370 155	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 681 902	7 155 653	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	176 356	214 502	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	8 650
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	527 349	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			dont cotisation facultatives Madelin A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :		Exercice N		
PV			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Créance irrécouvrables			1 013		
Charges except diverses			532		
VNC EAC			1 819		
Dotations sur Amortissts derogatoires			11 059		
			481 588		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS						Néant * <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	69 020 385	KE		KF	2 192 912	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	20 963	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	41 553	KW		KX	55 559	
		Matériel de transport *	KY	400	KZ		LA	3 166	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	16 412	LC		LD	4 556	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	79 329	LO		LP	63 281	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	153 000	8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	6 000	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	14 500	1U		1V	6 484	
	TOTAL IV		LQ	167 500	LR		LS	12 484	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	69 267 214	ØH		ØJ	2 268 676	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	699 397	LV	12 565	LW	70 501 335	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	1 338	MK	19 625	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	97 113	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	3 566	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	1 476	MT	19 492	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
Avances et acomptes		NC		ND		NE			
TOTAL III		IY		NG	2 814	NH	139 796		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	153 000	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	6 000	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	20 984	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	179 984	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	699 397	ØK	15 378	ØL	70 821 115	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 0**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS										Néant * <input type="checkbox"/>			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	EL			EM			EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	PF			PG			PH			
				66 027 786			1 811 960			322			
Terrains			PI	PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR	PS			PT			PU			
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV	PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA			QB			QC			
				18 644			1 865			1 338			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE			QF			QG			
	Matériel de transport		QH	QI			QJ			QK			
				36 175			3 694			39 868			
				159			1 118			1 277			
				14 900			1 129			1 476			
TOTAL III			QU	QV			QW			QX			
				69 877			7 806			2 814			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN	ØP			ØQ			ØR			
				66 097 663			1 819 766			3 136			
										67 914 293			
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	481 588	P7	P8	P9	856 466	Q1	(374 878)			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q8	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R6	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S4				
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T2	T2				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T9				
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U7				
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V5				
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W3				
TOTAL III	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X1	X1				
	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X8	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	481 588	NS	NT	NU	856 466	NV	(374 878)			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	481 588		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	856 466		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	(374 878)			
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP			SR		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice					
		1	2	3	4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	1 580 631	TM	481 588	TN	856 466	TO	1 205 754	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	1 580 631	TS	481 588	TT	856 466	TU	1 205 754	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	8 655	5W	6 000	5X	8 655	5Y	6 000	
TOTAL II	5Z	8 655	TV	6 000	TW	8 655	TX	6 000		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	314 817	6B	800 313	6C	304 014	6D	811 116
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U	3 059	6V		6W	3 059	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	314 817	TY	803 372	TZ	304 014	UA	814 175	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 904 103	UB	1 290 960	UC	1 169 135	UD	2 025 928	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	809 372	UF	1 169 135				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ	481 588	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10					
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS			Néant * <input type="checkbox"/>		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	20 984	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	18 353	18 353		
	Autres créances clients		UX	618 541	618 541		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* <input type="checkbox"/> UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	6 902	6 902		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	316 257	316 257	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	45 931	45 931	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	14 170	14 170	
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	120 844	0	120 844	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	240 289	240 289		
	Charges constatées d'avance		VS	23 896	23 896		
	TOTAUX			VT	1 426 167	1 284 339	141 828
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	79	79			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	618 657	618 657			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	117 569	117 569			
Personnel et comptes rattachés		8C	127 962	127 962			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	118 136	118 136			
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	90 814	90 814		
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 274	9 274		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	45 704	45 704			
Groupe et associés (2)		VI	6 514	(0)	6 514		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	493 795	493 795			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	395 657	395 657			
TOTAUX			VY	2 024 159	2 017 645	6 514	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	6 514	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant * <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	176 356			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	7 036	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	865			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ	1 013	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	(244 134)		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext		DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU					
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX					
				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW					
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
							TOTAL I	(57 045)			
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées aux taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées aux taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										
	Majoration d'amortissement*										
	Abatement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5
			Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de Développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC	
		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)		YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	
				YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI							
		déficit (II moins I)		ZL							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								XJ	57 045		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	57 045		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Néant * **I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	978 688
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	978 688
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	978 688

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTESMontant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

ligné WI

ligné WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS										Néant * <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	517 241	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	10 725					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	214 502				ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE								
	TOTAL I	ØF	731 743		ZG	721 018							
					Report à nouveau (N B: le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	731 743					
					TOTAL II								
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT		1 319 279		1 807 645				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois) J8 332 893				XQ		348 622		434 112				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS		56 183		55 521				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		2 912		2 061				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST		245 947		351 299				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ		1 972 943		2 650 639				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z		28 164		34 750				
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX		28 164		34 750				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY		228 651		193 479				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		169 285		188 075				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *				ØB		824 292		895 975				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK								
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR 0				
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(57 045)	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL				
					Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(57 045)	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO				
					Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS					Néant * <input type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1	031 ATREID 5 Disques durs 27102006	1 460	876		584	
	2	052 Camescope Panasonic tri CDD pt0082012	1 338	1 338			
	3	107 Geneviève Gleize 08102014	600	600			
	4	118 Microsoft 25072016	83	83			
	5	119 ADOBE 30092016	240	240			
	6	Films en cours abandonnés 311229	11 659			11 659	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1		(584)	(584)			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6		(11 659)	(11 659)			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			(12 243)				
Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

DGFIP N° 2059-D 2021

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS	Néant * <input type="checkbox"/>
---	----------------------------------

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N
----------	--

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)
-----------	--

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 13 PRODUCTIONS</u>		Néant * <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <u>01012020</u>	et clos le : <u>31122020</u>	Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP	15	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 981 631	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	8 650	
TOTAL 1	OX	2 990 281	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 845	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	1 612 251	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 229 986	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	2 844 082	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	3 826	
Variation négative des stocks	OQ	(5 485)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 640 050	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	557 513	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	2 195 904	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	3 638 459	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	SA	3 638 459	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujéti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	3 484 414	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1) Néant * <input type="checkbox"/>
2	

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

2

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

686

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

13 Productions

N° SIREN (si société établie en France)

4 7 7 6 1 1 6 8 5

% de détention

0,29

Nb de parts ou actions

2

Adresse :

N°

1

Voie

rue Elie Pelas

Code Postal

13016

Commune

MARSEILLE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

PEREZ

Prénom(s)

Cyrille

Nom marital

% de détention

39,10

Nb de parts ou actions

269

Naissance :

Date

16/04/1972

N° Département

69

Commune

Lyon

Pays

France

Adresse :

N°

5

Voie

Rue Pablo Picasso

Code Postal

13007

Commune

Marseille

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

PEREZ

Prénom(s)

Gilles

Nom marital

% de détention

39,10

Nb de parts ou actions

269

Naissance :

Date

04/03/1967

N° Département

84

Commune

Carpentras

Pays

France

Adresse :

N°

70

Voie

Chemin du Roucas Blanc

Code Postal

13007

Commune

Marseille

Pays

France

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 686

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PEREZ Prénom(s) Joseph

Nom marital [] % de détention 21,51 Nb de parts ou actions 148

Naissance : Date 25/01/1943 N° Département 99 Commune Ain Temouchent Pays Algérie

Adresse : N° 25 Voie plateau de Malmousque

Code Postal 13007 Commune Marseille Pays France

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code Postal [] Commune [] Pays []

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique	EURL	Dénomination	Via Decouvertes Films
N° SIREN (si société établie en France)	3 9 3 0 0 3 9 0 0	% de détention	100,00
Adresse :	N° 7	Voie	Rue Racine
	Code Postal 44000	Commune	NANTES
		Pays	France
Forme juridique	EURL	Dénomination	Via Decouvertes Production
N° SIREN (si société établie en France)	7 9 8 2 5 6 4 6 7	% de détention	100,00
Adresse :	N° 7	Voie	Rue Racine
	Code Postal 44000	Commune	NANTES
		Pays	France
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 13 PRODUCTIONS

du 01012020

Adresse 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	M PEREZ CYRILLE, Directeur de Production, 5 Rue Pablo Picasso 13007 Marseille
2	M PEREZ Gilles, Producteur artistique, 70 Chemin du Roucas blanc 13007 Marseille
3	MME MONTEIRO Dominique, Producteur artistique, 24 Bd des filles du calvaire 75011 Paris
4	MME SIMON Nathalie, Interprete, 7 Impasse des Myrtes 83320 Carqueiranne
5	MME ALEXANDRE Anne, Administratrice de production, 106 Chemin des Guigues 84800 L'Isle sur la sorgue
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	61 664		4 860	66 524	82 972			149 495
2	48 497			48 497	6 062			54 559
3	36 180			36 180	1 291			37 471
4	30 000			30 000				30 000
5	29 698			29 698	2 680			32 378
6								
7								
8								
9								
10								
**	206 039		4 860	210 899	93 005			303 903

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10	326
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		326

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2020 (total col. 9 + total col. 10) 10	304 229	- de l'exercice 2020 10	
- de l'exercice précédent 10	536 768	- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire M. Perez Joseph, Président		À MARSEILLE le 20052021	
Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :

SIREN :

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	
AUD	312 894	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "CSV" Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles "CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques "CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés "MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat "VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos "REB" Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire "BLC" Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux "AUT" Autres crédits d'impôts
REB	2 163	

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		

En présence de CICE, saisir "CIC" dans "Crédit d'impôt (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5. [A partir du 01/01/2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.]

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2)

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV.

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	
		(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "REB" Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire "BLC" Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux
Crédit d'impôt (3)	Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Le 12 juillet 2021 à 15 heures, les associés de la société SAS 13 PRODUCTIONS, société à responsabilité limitée au capital de 600 000 euros, se sont réunis au siège social 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M PEREZ Cyrille demeurant 5 Rue Pablo Picasso à Marseille titulaire de 269 parts.
- M PEREZ Gilles demeurant 70 Chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 269 parts.
- M PEREZ Joseph demeurant 25 plateau de Malmousque à Marseille titulaire de 148 parts.

L'assemblée est présidée par M. Perez Joseph, gérant.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 176 356,05 euros. L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujetés à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 8 914,13 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de -244 134,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RÉOLUTION

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 897 374,38 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020	176356
Report à nouveau	721018
Réserves distribuables	
Total	897374

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	897374
Total	897374

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2019		
2018		
2017		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les opérations visées par l'article L 223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

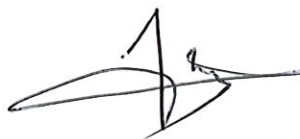
QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Le Président



M PEREZ Cyrille



M PEREZ Gilles



RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

1.1 Activité de la société :

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous.

Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a diminué de -187 210 euros.

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019	Variation en euros	Variation 2020 / 2019
Chiffre d'affaires	2 981 631	3 168 840	(187 210)	- 6%

1.2 Présentation des états financiers :

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019	Variation en euros	Variation 2020 / 2019
Produits d'exploitation	6 001 792	6 728 006	(726 214)	- 11%
Charges d'exploitation	6 428 857	6 468 235	(39 378)	- 1%
Résultat d'exploitation	(427 065)	259 771	(686 836)	- 264%
Résultat financier	(1 168)	(5361)	+ 4 193	NS
Résultat exceptionnel	360 455	(295 778)	+ 656 233	NS
Impôt sur les bénéfices	(244 134)	(255 870)	+ 11 736	NS
Participation des salariés				
Résultat	176356	214502	(54052)	- 25%

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

• Immobilisations incorporelles	2 192 912 euros
• Immobilisations corporelles	63 281 euros
• Immobilisations financières	12 484 euros

Le niveau des investissements réalisés en 2020 est de 2268 676 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 1819 766 euros.

1.3 Capitaux propres

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	2 744 728	2 943 250	(198 522)
Capital social	600 000	600 000	
Capitaux propres / Capital social	4,57	4,91	(0,33)

1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation des années précédentes :

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :

Via Découvertes, reprise en 2019, a pu, en gardant son implantation dans les Pays de la Loire, développer son activité. Nous avons ainsi pu produire des documentaires pour Thalassa, mais aussi pour France Télévisions.

	VDP	VDF
Chiffre d'Affaires HT	80 885,00	421 898,00
Résultat Comptable	66 796,00	1 162,00

1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

1.7 Participations croisées :

Néant.

1.8 Cession de participations :

Néant.

1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 8 914,13 euros.



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
13 Productions S.A.S.
1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Ce rapport contient 19 pages
Référence : LH-213-005

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Ego
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site Internet : www.kpmg.fr

13 Productions S.A.S.

Siège social : 1 rue Elie Pelas - La Bastide de la Com' - 13016 Marseille
Capital social : €. 600.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale des Associés de la société 13 Productions S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 13 Productions S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

ca

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des coûts de production des films et documentaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

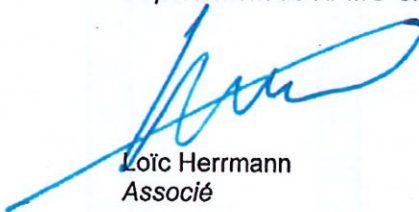
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 2 juillet 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Loïc Herrmann
Associé



BILAN - ACTIF

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2020 au 31/12/2020
Période N-1 du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N			Exercice N - 1		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC			
		Frais de développement	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 222	2 254	4 036
		Fonds commercial	AH	AI		210 280	180 280
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	68 647 317	1 638 262	2 493 467
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	19 170	454	2 319
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	55 699	64 472	7 132
Immobilisations en cours		AV	AW				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV		153 000	153 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE		6 000		
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières	BH	BI		20 984	14 500		
TOTAL (II)		BJ	BK	68 725 408	2 095 706	2 854 734	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU		18 614	13 129
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		159	
		Clients et comptes rattachés	BX	BY	3 059	633 835	536 502
		Autres créances	BZ	CA		744 394	643 034
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG		1 258 130	277 768	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	CH	CI		23 896	24 621	
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 059	2 679 027	1 495 054	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif (VI)	CN			155	154	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	68 728 467	4 774 888	4 349 943	

BILAN - PASSIF

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2020 au 31/12/2020
Période N-1 du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (Dont versé : 600 000)	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
	Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence EK)		
	Réserve légale	41 600	30 875
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)		
	Report à nouveau	721 018	517 241
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	176 356	214 502
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 205 754	1 580 631
	TOTAL (I)	2 744 728	2 943 250
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	6 000	8 655
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	6 000	8 655
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	618 736	139 655
	Emprunts et dettes financières divers	6 514	514
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 569	194 479
	Dettes fiscales et sociales	346 186	181 304
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45 704	9 882
	Autres dettes	493 795	416 428
Compte régul.	Produits constatés d'avance	395 657	455 776
	TOTAL (IV)	2 024 159	1 398 038
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	4 774 888	4 349 943

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS 13 PRODUCTIONS - 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2020 au 31/12/2020
Période N-1 du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N				Exercice N - 1		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue } biens	FD	21 323		FE		FF	21 323
		FG	2 960 308		FH		FI	3 151 003
	Chiffres d'affaires nets	FJ	2 981 631	FK		FL	3 168 840	
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN	1 467 011	
	Subventions d'exploitation					FO	1 229 986	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					FP	321 319	
	Autres produits					FQ	1 845	
	Total des produits d'exploitation (I)						FR	6 001 792
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	3 826	
	Variation de stock (marchandises)					FT	(5 485)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
	Autres achats et charges externes					FW	1 972 943	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	28 164	
	Salaires et traitements					FY	938 631	
	Charges sociales					FZ	304 128	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations } - dotations aux amortissements					GA	1 819 766
							GB	800 313
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	3 059
	Autres charges					GD	6 000	
	Total des charges d'exploitation (II)						GE	557 513
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	6 428 857	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(427 065)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées					GR	1 168	
	Différences négatives de change					GS	5 361	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 168	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 168)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(5 361)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							(428 233)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							254 410	

5

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

SAS 13 PRODUCTIONS – 13016 MARSEILLE
SIRET 47761168500033

Période N du 01/01/2020 au 31/12/2020
Période N-1 du 01/01/2019 au 31/12/2019

		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	16 683
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	856 466
	Total des produits exceptionnels (VII)	HD	625 467
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	856 466
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	3 364
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	11 059
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	HH	90 428
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	481 588
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		846 912
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	(244 134)	(295 778)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 858 258	7 370 155
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	6 681 902	7 155 653
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	176 356
			214 502

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES PROVISIONS

CRÉANCES ET DETTES

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

CABINET ECIA - MARSEILLE

Téléphone : 04 91 25 01 30 - Mail : ecia@ecia.expert

RÈGLES ET MÉTHODES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles hors Films

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage Techniques	3 à 5 ans
Matériel de bureau et mobilier	4 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

RÈGLES ET MÉTHODES (SUITE)

2.2 Coût de production des Films et Documentaires

Les films et documentaires sont évalués d'après la comptabilité analytique .

Le fait générateur de comptabilisation des produits et charges liés à ces films réside dans la date de livraison validée par un PAD remis par une chaîne Télévision .

Le fait générateur pour les long métrage est habituellement la présentation à la presse ou la sortie en salle .

Les subventions accordées pour ces films sont comptabilisées lors de la réception des notifications de subventions .

Le plan comptable du cinéma est utilisé lors des comptabilités auxiliaires des films , comptabilité remontée dans les comptes de 13Productions en fin de production.

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement n'ont pas été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

h

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

ELFI	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<i>Frais d'établissement et de développement</i>							
<i>Autres postes d'immobilisations incorporelles</i>	69 020 385		2 192 912	699 397	12 565	70 501 335	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 020 385		2 192 912	699 397	12 565	70 501 335	
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agencement et aménagement des constructions</i>							
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	20 963				1 338	19 625	
<i>Installations générales, agencements, aménagements divers</i>	41 553		55 559			97 113	
<i>Matériel de transport</i>	400		3 166			3 566	
<i>Matériel de bureau et informatique, mobilier</i>	16 412		4 558		1 476	19 492	
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes</i>							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 329		63 281		2 814	139 796	
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>	153 000					153 000	
<i>Autres titres immobilisés</i>			6 000			6 000	
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	14 500		6 484			20 984	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	167 500		12 484			179 984	
TOTAL GÉNÉRAL	69 267 214		22 688 76	699 397	15 378	70 821 115	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	Dotations			Reprises			Mt net en fin d'exercice	
					Differential de durée	Matière dégressif	Fiscal exception	Differential de durée	Matière dégressif	Fiscal exception		
EUR												
Frais d'établissement et de développement												
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6602738	1811993	322	6783942			481588			856466	-374878	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6602738	1811993	322	6783942			481588			856466	-374878	
Terrains												
Constructions sur sol propre												
Constructions sur sol d'autrui												
Installations générales, agencement et aménagement des constructions												
Installations techniques, matériel et outillage industriel	18544	1362	1338	19170								
Installations générales, agencements, aménagements divers	36175	3104		39280								
Matériel de transport	108	1110		1217								
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14393	1125	1476	14040								
Emballages réutilisables et divers												
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88877	7005	2814	74068								
TOTAL GÉNÉRAL	66097653	1819766	3136	67914293			481588			856466	-374878	

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à élargir				
Primes de remboursement des obligations				

6

ETAT DES PROVISIONS

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

EUR				
NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
<i>Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissements</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>	1580631	481588	856466	1205754
<i>dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1580631	481588	856466	1205754
<i>Provisions pour litiges</i>				
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes et charges</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>				
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement des immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	8655	6000	8655	6000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8655	6000	8655	6000
<i>Prov. pour dépréciation sur immobilisations incorporelles</i>	314817	800313	304014	811116
<i>Prov. pour dépréciation sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Prov. pour dépréciation sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Prov. pour dépréciation sur titres de placement</i>				
<i>Prov. pour dépréciation sur immobilisations financières</i>				
<i>Prov. pour dépréciation sur stocks et en cours</i>				
<i>Prov. pour dépréciation sur comptes clients</i>		3059		3059
<i>Autres provisions pour dépréciations</i>				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS	314817	803372	304014	814175
TOTAL GÉNÉRAL	1904103	1290960	1169135	2025928

<i>Dont dotations et reprises</i>	<i>d'exploitation</i>	809372	1169135
	<i>financières</i>		
	<i>exceptionnelles</i>	481588	

<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice</i>	
--	--

u

CRÉANCES ET DETTES

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

ETAT DES CRÉANCES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	20984		20984
<i>Clients douteux ou litigieux</i>	18353	18353	
<i>Autres créances clients</i>	618541	618541	
<i>Créance représentative de titres prêtés</i>			
<i>Personnel et comptes rattachés</i>			
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	6902	6902	
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	316257	316257	
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	45931	45931	
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés</i>	14170	14170	
<i>Créances diverses envers l'Etat et les collectivités publiques</i>			
<i>Groupe et associés (2)</i>	120844	0	120844
<i>Débiteurs divers</i>	240289	240289	
<i>Charges constatées d'avance</i>	23896	23896	
TOTAL DES CRÉANCES	1426167	1284339	141828

Renvois.

- (1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice
 (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
 (2) Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES (EUR)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine</i>	79	79		
<i>Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine</i>	618657	618657		
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	117569	117569		
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	127962	127962		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	118136	118136		
<i>Impôts sur les bénéfices</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	90814	90814		
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	9274	9274		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	45704	45704		
<i>Groupe et associés (2)</i>	6514	0	6514	
<i>Autres dettes</i>	493795	493795		
<i>Dettes représentatives de titres empruntés</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	395657	395657		
TOTAL DES DETTES	2024159	2017645	6514	

Renvois.

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
 (2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés

6514

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

EUR

CHARGES À PAYER	<i>Montants</i>
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	79
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	35926
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	41388
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	100000
TOTAL CHARGES À PAYER	177393

PRODUITS À RECEVOIR	<i>Montants</i>
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	442943
<i>Autres créances</i>	552394
<i>Disponibilités</i>	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	995337

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

SAS 13 PRODUCTIONS 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020

EUR

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	23896
<i>Charges financières</i>	
<i>Charges exceptionnelles</i>	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	23896

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	<i>Montants</i>
<i>Produits d'exploitation</i>	395657
<i>Produits financiers</i>	
<i>Produits exceptionnels</i>	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	395657

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1) Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable.

Comptabilisation des amortissements sur films et documentaires :

1) La dotation aux amortissements économiques est égale à la subvention CNC augmentée de l'amortissement calculé en linéaire sur 3 ans sur la valeur brute hors subvention CNC.

2) L'amortissement fiscal est basé sur le décret qui permet d'amortir totalement le film sur douze mois selon le barème suivant :

Barème fiscal

nombre mois	coefficient
1	30%
2	55%
3	75%
4	90%
5	92%
6	94%
7	95%

3) Une dotation dérogatoire est constatée si l'amortissement fiscal est plus avantageux que l'amortissement économique

Engagements sur films et documentaires :

Les engagements restant à payer sur les films dont le PAD a été reçu ont été comptabilisés en 404 s'élèvent à un montant total de : 45 703,70€

2) Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre.

Néant

3) Autres éléments significatifs.

L'épidémie de Covid-19 intervenue au premier trimestre 2020 est toujours susceptible d'impacter négativement l'activité et les performances de notre société. Cependant compte tenu du caractère récent de l'épidémie et de la constante évolution des mesures annoncées par le Gouvernement (confinement et aides d'État), nous ne sommes pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

Dans ce contexte, les comptes annuels au 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Président en date du 31/05/2021 sur la base de la continuité d'exploitation et à cette date aucune incertitude significative qui remettrait en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité n'avait été identifiée.

Aucun autre évènement nécessitant une information dans les comptes n'est intervenu postérieurement à la clôture.

u

